

Conseil communal

Echandens

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal du 29 juin 2009
2. Assermentation de Mme Jacqueline Guidetti
3. Règlement communal sur la protection des arbres (Préavis No 3/2009)
4. Budget de fonctionnement pour 2010 – Préavis No 08/2009
5. Rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du Château (Préavis No 09/2009)
6. Election d'un membre à la commission des routes
7. Election d'un membre à la commission des finances
8. Election à la commission de gestion
9. Communications municipales
- 10.. Communications du Bureau
11. Divers et propositions individuelles
- 12.. Paiement des indemnités

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 55 membres du conseil. Se sont excusés : MM. Jean Martin, Philippe Martin, Pierre-Louis Pasche et Olivier Peissard.

MM. Christophe Tschanz et François Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 29 juin 2009

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de Mme Jacqueline Guidetti

Conformément à l'art. 5 du R.C., le président procède à l'assermentation de Mme Jacqueline Guidetti. Cette nouvelle conseillère remplace M. Jean-Paul Brack, qui a démissionné. Dès lors, 56 membres du conseil communal sont présents.

3. Règlement communal sur la protection des arbres (Préavis No 3/2009)

M. Guy Richard n'a rien à ajouter au préavis.

M. Jean-Daniel Gislcon, président de la commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions du préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2009,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- . d'adopter le Règlement communal sur la protection des arbres,
- d'abolir le Plan de classement des arbres et cordons boisés de 1973

4. Budget de fonctionnement pour 2010 (Préavis No 08/2009)

M. Philip Panchaud, syndic, n'a rien à ajouter si ce n'est qu'il a gardé une vision très conservatrice . Il indique que les rentrées fiscales sont déjà supérieures à celles prévues au budget 2009.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport. Il précise simplement qu'à la page 25 sous Plan des dépenses intentionnelles 2010-2014 , les postes « Réalisation salle à usages multiples » a passé de fr. 7'000'000.—à fr. 9'500'000.—et « Locaux scolaires » de fr. 2'500'000.—à fr. 5'000'000.—. Toutefois, cela ne peut influencer le vote puisque ces renseignements sont indicatifs.

M. Philippe Diserens, président, passe en revue tous les postes du budget 2010, lecture qui peut être interrompue à tout moment pour un complément d'information.

Mme Nicole Ayer s'étonne des chiffres du poste du chapitre 72.

Mme Irène Caron précise que ces chiffres sont communiqués par l'Etat qu'ils doivent figurer au budget des communes et font partie de la facture sociale qui nous est imposée.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens, président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2010 et le préavis municipal No 08/2009
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2010 tel que présenté.

Il est rappelé que le budget 2010 concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges – Denges – Echandens – Lonay est distribué à titre d'information.

5. Rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du Château (Préavis No 09/2009)

Mme Irène Caron apporte les modifications suivantes et fait distribuer un nouveau tableau des dépenses prévues.

J'aimerais apporter quelques compléments d'information au préavis 09/2009, en particulier sur la partie chiffrée, c'est-à-dire le coût des travaux.

Il semble en effet que les montants figurant en page 2 ont posé des problèmes aux deux commissions réunies le 9 novembre, qui les ont jugés trop élevés et imprécis. Quelques explications sur ces chiffres :

- *Nous avons choisi de baser l'estimation du coût des travaux sur les prix moyens des soumissions rentrées, entre 2 et 5 selon les corps de métier, puis nous les avons arrondis aux milliers supérieurs.*
- *Dans la 2^{ème} partie du tableau, il y a effectivement quelques chiffres qui paraissent imprécis, et ceci est dû à une mauvaise présentation. En effet, on a l'impression que les honoraires de l'architecte, dans le préavis, sont proches de 16%, alors qu'en réalité ils sont de 13%; ceci est dû au fait qu'ils ont été calculés sur le montant des travaux y compris les Frs 65'000.- de divers et imprévus, ce qui aurait dû être détaillé différemment.*
- *Le coefficient de difficulté est de 1.1 selon la norme SIA 102, ce qui porte les honoraires à 13 %.*
- *Comme on le voit, le montant des divers et imprévus combiné avec les honoraires a une grosse influence sur le total final, qui peut paraître élevé.*

La Municipalité, suite aux séances avec les commissions, a réexaminé le dossier, demandé des soumissions complémentaires et affiné le projet. Vous avez pu le constater sur le nouveau plan qui vous a été envoyé. Nous sommes dès lors en mesure de vous proposer d'autres chiffres, que vous trouverez sur le document qui vous est distribué, et qui appelle les commentaires suivants :

- *Les nouveaux prix sont basés sur des propositions d'adjudications, ils sont donc souvent inférieurs aux prix moyens.*
- *Pour certains postes, toutefois, les montants n'ont pas diminué ou peuvent être plus élevés. Ceci est dû au fait, d'une part, qu'il n'est pas toujours judicieux, sur le long terme, de travailler avec les entreprises à moindre coût. D'autre part, on a inclus dans les postes menuiserie, carrelage et pierre naturelle des plus-values qui n'avaient pas été prises en compte initialement, comme par exemple la terrasse qui sera refaite complètement au lieu d'une simple réparation.*
- *Ces prix sont bruts, et sujet à négociations au moment de l'adjudication des travaux.*

- *Nous avons jugé prudent de maintenir les divers et imprévus, toujours à 15%. Ils ont toutefois diminué en proportion, puisqu'ils passent de Frs 65'000.- à 60'000.-.*
- *Les honoraires de l'architecte sont basés sur le coût des travaux. En cas de dépassement des travaux, les honoraires supplémentaires iront dans les divers et imprévus.*
- *Nous avons également détaillé le montant des autres honoraires.*

Comme vous pouvez le constater, l'enveloppe demandée selon notre proposition se trouverait diminuée de Frs 52'000.-. Elle nous semble plus près de la réalité.

Ajoutons encore que la taille de l'appartement permettra à divers maîtres d'état de travailler simultanément. Nous avons donc évalué la durée du chantier à 5 mois environ, et nous sommes maintenant prêts pour adjuger et débiter les travaux.

Nous aimerions encore rappeler ici qu'il s'agit de notre Château, le joyau de la commune, et du plus beau et du plus vaste des 5 appartements de ce bâtiment historique. Ces appartements ont été créés pour être loués il y a maintenant 31 ans ! Une transformation dans un bâtiment datant du 17^e siècle n'a rien à voir avec les rénovations courantes. Même si certaines pièces semblent habitables dans l'état, elles subiront toutes des travaux, du sol au plafond, qui tant au niveau du choix des matériaux que des finitions, permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- *mise aux normes actuelles*
- *restitution du cachet historique*
- *niveau de confort et standing adapté au lieu et au futur loyer demandé.*

Mme Katharina Zürn, présidente de la commission d'objet demande une suspension de séance qui lui est accordée à la majorité des membres présents.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, demande aussi une suspension de séance, également accordée.

Lors de la reprise de séance, Mme Isabelle Katz, membre de la commission d'objet tient à relever que ce nouveau devis est plus réaliste et constate que certains travaux ont été rajoutés.

M. Dominique Tavel tient aussi à relever que les honoraires d'architecte lui paraissent trop élevés car il estime qu'un taux de 12 % serait plus acceptable.

Mme Katharina Zürn propose que les conclusions du préavis municipal No 09/2009 soient amendées comme suit,

Monsieur le Président,

La commission d'objet propose que les conclusions du préavis municipal no 09/2009 (Rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du Château) soient amendées comme suit:

Conclusions selon texte de la page 3 du préavis

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 568'000.00** pour la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du Château,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un fonds et/ou une réserve.

Ce montant correspond au total des chiffres énumérés ci-dessous, selon la page 2 que la Municipalité a remise au Conseil Communal ce soir:

3. Coût des travaux révisés

(sur la base des soumissions rentrées)

	CHF
Maçonnerie	32'000.00
Charpente	25'000.00
Electricité	41'000.00
Chauffage	22'000.00
Sanitaire	58'000.00
Agencement de cuisine	33'000.00
Serrurerie (ferronnerie)	4'000.00
Menuiserie	37'000.00
Parqueterie	45'000.00
Carrelage	33'000.00
Pierre naturelle	8'000.00
Fumisterie	14'000.00
Plâtrerie-peinture	45'000.00
Nettoyage	2'000.00
Total travaux	399'000.00
Honoraires d'architecte	52'000.00
Honoraires d'architecte - relevés	3'500.00
Honoraires ingénieur civil	8'500.00
Honoraires soumission électricité	1'200.00
Honoraires soumission CVS	3'200.00
Divers et imprévus*	60'000.00
Total travaux et honoraires HT	527'400.00
TVA 7.6% et arrondi	40'600.00
Total final TTC	568'000.00

**S'agissant d'un bâtiment historique, il faut ajuster le taux s'appliquant aux "Divers et imprévus" à env. 15 % du coût total des travaux.*

M. Daniel Dietrich, précise que, suite à la suspension de séance, la décision de la commission des Finances accepte à l'unanimité ce préavis, en lieu et place de la majorité.

Mme Azucena Crolla demande des précisions au sujet de la surface de carrelage, car le prix au m2 lui paraît très élevé. Mme Irène Caron précise que ce poste comprend non seulement les sols mais également les murs des salles de bains, de la cuisine et de la terrasse.

Mme Sandra Cavin demande si la Municipalité a déjà trouvé un locataire éventuel. M. Philip Panchaud lui répond que c'est un peu prématuré mais précise qu'il a toutefois eu des contacts avec une personne très intéressée.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture de l'amendement déposé par la commission d'objet et il est passé au vote à main levée.

L'amendement est accepté à la majorité (1 abstention).

M. Philippe Diserens donne ensuite lecture des conclusions amendées du préavis No 09/2009 et il est passé au vote à main levée

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 09/2009
- vu l'amendement déposé par la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 568'000.—pour la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du Château,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

6. Election d'un membre à la commission des routes

M. Philippe Bohner a fait part de sa démission de cette commission dont il était président.

M. Jean-Marc Bridy accepte d'être candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	56
Bulletins rentrés	56
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	54
Majorité absolue	28

M. Jean-Marc Bridy est élu avec 53 voix.

7. Election d'un membre à la commission des finances

M. Arnaud Isoz arrivant au terme de son mandat, il doit être remplacé.

M. Olivier Métry accepte d'être candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	56
Bulletins rentrés	56
Bulletins blancs	3
Bulletin nul	0
Bulletins valables	56
Majorité absolue	29

M. Olivier Métry est élu avec 53 voix.

8. Election à la commission de gestion

Mmes Sandra Cavin, Azucena Crolla et M. Lorenzo Carrea acceptent de se représenter.

Mme Katharina Zürn et MM. Antoine Gerber, Dominique Bolomey et Jean-Nicolas Muff sont présentés et acceptent leur candidature.

Bulletins délivré	56
Bulletins rentrés	56
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	56
Majorité absolue	29

Mme Sandra Cavin est élue avec 54 voix.

M. Lorenzo Carrea est élu avec 54 voix.

M. Antoine Gerber est élu avec 54 voix.

M. Jean-Nicolas Muff est élu avec 53 voix.

M. Dominique Bolomey est élu avec 52 voix.

Mme Katharina Zürn est élue avec 51 voix.

Mme Azucena Crolla est élue avec 50 voix.

9. Communications municipales

M. Philip Panchaud

Surveillance mutuelle des habitations

Suite à plusieurs demandes, la Municipalité va organiser une séance d'information, animée par l'Adj. Etienne Genton, gérant de la sécurité Région Ouest de la Police cantonale vaudoise, le mardi 16 février 2010, relative à la surveillance mutuelle des habitations. Courant janvier 2010 un questionnaire sera envoyé à la population d'Echandens à ce sujet.

Naturalisations

Ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie d'Echandens :

Selon la procédure de Naturalisation facilitée (art. 53 LDCV) des jeunes de la 2^{ème} génération, disposition transitoire jusqu'au 30.04.2010 :

- Mme Lidie Zatriqi, née Ignjatoviq, le 07.03.1979 à Dragoljevac (Serbie),
- M. Santiago Vazquez Losada, né le 19.09.1968 à Los Barrios de Salas (Espagne).

Selon la procédure de Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) :

- Mme Anne Marie Béziat, née le 17.10.1952 à Mont-de-Marsan (France).

TPM – Nouvelles prestations

Selon la communication municipale N° 09/2009 du 29.06.2009, les offres de prestations allaient augmenter au changement d'horaire de décembre 2009. Pour des questions de simplification, celles-ci seront finalement mises en vigueur dès la rentrée scolaire de janvier 2010.

Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 23 décembre 2009 à 16h30 au 04 janvier 2010 à 08h00.

La déchèterie sera fermée les samedis 26 décembre 2009 et 02 janvier 2010.

Recensement fédéral 2010 – Harmonisation des registres

Il est prévu que le recensement fédéral 2010 soit fait par informatique. Pour ce faire, la Confédération a ordonné l'Harmonisation des registres. Cette harmonisation des registres implique, pour notre Commune, de légères modifications dans la numérotation des bâtiments (ajouts de lettres), une mise à jour des informations contenues dans le fichier du Contrôle des habitants (dates et lieux d'état-civil, dates et lieu de provenance, correction de certaines nationalités, corrections des communes fusionnées, etc).

La surcharge de travail est effectuée en dehors des heures d'ouverture des guichets par le personnel de l'administration, sans aide extérieure.

La Municipalité invite la population à réserver un bon accueil aux éventuels courriers qui pourraient leur être adressés afin de collecter les renseignements manquants dans le Contrôle des habitants.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du personnel de l'administration communale.

M. Jean-Marc Landolt**Présentation du résultat du concours d'architecture**

Comme vous le savez, l'intégralité des résultats du concours d'architecture à deux niveaux pour la salle villageoise et l'espace public du Saugey a été présentée au public durant la première quinzaine du mois de novembre 2009.

Une séance de débriefing a été organisée en présence des membres du Jury, des architectes lauréats du premier prix et de la Municipalité. Il en ressort les points principaux suivants :

- Les remarques et questions les plus fréquemment posées par les visiteurs de l'exposition sont, par ordre d'importance, en relation avec les points suivants : la toiture plate, le style d'architecture très contemporain et le déplacement de la circulation des véhicules en bordure de la place. D'autres questions ont été posées par rapport à la capacité d'accueil de la salle et son isolation phonique, ainsi que sur le ou les espaces de jeux.
- En complément au programme du concours, il conviendra d'ajouter les points suivants pour l'étude du projet : intégration de WC publics accessibles en tous temps, création d'un emplacement de type « mini déchèterie », un local de service pour la voirie et un autre pour l'auberge communale.
- Lors de l'étude du projet, une attention particulière devra notamment être portée sur le traitement de la 5^{ème} façade (la toiture), la localisation de la ou des places de jeux, l'optimisation de l'accès piétons au parking souterrain par rapport aux commerces.
- Le principe d'une démarche participative de la population pour le suivi de l'étude du projet devra être favorisé. Trois groupes à associer à cette démarche ont été identifiés : les membres du Conseil et des sociétés locales - les habitants et commerces proches du projet - la population en général.

A titre indicatif, le planning prévisionnel pour la suite du processus est le suivant :

- Début 2010 : préavis au Conseil pour un crédit d'étude
- Fin 2010 - mise à l'enquête publique du projet
- Début 2011 - mise en soumission des travaux
- Fin 2011 - préavis au Conseil pour un crédit de construction

M. Guy Richard**Droit distinct et permanent DDP - Droit de superficie parcelle N° 1'111**

La Municipalité est en phase finale de négociations en vue de l'octroi d'un droit de superficie. Il s'agit de la parcelle N° 1'111, à la route de la Venoge (1^{ère} parcelle à l'angle de la rte d'Ecublens et de la rte de la Venoge), d'une superficie de 7'468 m².

Le futur superficiaire y projette la construction d'un, voire deux immeubles commerciaux, conformes à la destination de cette zone.

Les conditions négociées sont similaires aux derniers droits de superficie accordés. Un préavis y relatif sera soumis à l'approbation de votre Conseil, lors d'une prochaine séance.

Il est cependant possible que le superficiaire, dans l'optique de gagner un peu de temps, nous demande de procéder à la mise à l'enquête publique simultanément à la procédure d'adoption par votre Conseil.

Mme Irène Caron

Le décompte final relatif au préavis No 01/2009 est distribué aux membres du Conseil communal.

Préavis N° 01/2009 – Demande de crédit de Fr. 86'000.— pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance.

Dans sa séance du 23 février 2009, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 86'000.-- en vue d'exécuter les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 01/2009	Coût effectif
Création d'une cuisine pour la préparation et/ou le réchauffement des repas	30'000.00	27'304.65
Sanitaire et pose de lavabos	9'000.00	9'474.50
Fourniture et installations électriques (luminaires et téléphone)	6'000.00	8'520.60
Peinture locaux y compris hall	6'000.00	7'730.00
Menuiserie	4'000.00	5'684.50
Peinture des armoires	3'000.00	0.00
Serrurerie	3'000.00	5'797.50
Création d'une porte entre les 2 locaux (ouverture dans le mur)	11'000.00	11'331.70
Création d'un espace vert extérieur sécurisé	4'000.00	4'700.00
Divers et imprévus	10'000.00	2'734.90
Coût total des travaux TVA incluse	86'000.00	83'278.35

M. Michel Pache

Le décompte final relatif au Préavis No 03/2008 est distribué aux membres du conseil communal.

Préavis N° 03/2008 – Demande de crédit de Fr. 387'000.— pour la pose de l'éclairage public à la Route d'Ecublens et remplacement des collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU).

Dans sa séance du 28 avril 2008, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 387'000.-- en vue d'exécuter les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 03/2008	Coût effectif
<u>Eclairage public</u>		
Travaux de génie civil, fouilles, pose du tube de protection de câble, socles, remblayage	100'000.00	93'634.60
Eclairage public (appareillage)	75'000.00	69'017.10
<u>Collecteurs</u>		
Génie civil et canalisations	135'000.00	145'275.30
Honoraires d'ingénieurs et direction des travaux	45'000.00	43'983.80
Honoraires du géomètre et prestations particulières	12'000.00	8'293.90
Divers et imprévus	20'000.00	18'285.50
Coût total des travaux TVA incluse	387'000.00	378'490.20

10. Communications du Bureau

Le taux de participation aux dernières votations cantonales et fédérales a été supérieur à 60 % pour notre commune

Les jetons de présence de cette dernière séance seront versés à l'Amicale Opération-Bus de Morges qui cherche des fonds pour remplacer son bus destiné au transport d'handicapés. C'est notamment grâce à lui que notre ancien citoyen M. François Rey a pu prendre part à la journée du lundi de notre dernière Abbaye.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Azucena Crolla demande quand paraîtra le Journal d'Echandens. Mme Irène Caron nous présente un exemplaire et annonce qu'il va être distribué dès le 8 décembre 2009.

M. Thierry Lambelet tient à remercier M. Jean-Paul Brack pour tout le travail qu'il a accompli au sein du Conseil communal tout au long de son long mandat et propose de lui faire apporter le cadeau traditionnel de fin d'année.

Mme Monique Brandt demande s'il existe vraiment un projet d'autoroute qui passerait sous la commune d'Echandens. M. Panchaud indique qu'effectivement, il y a plusieurs années que l'on parle du contournement de Morges mais que pour le moment c'est une grande inconnue. Le concept d'un contournement est accepté mais en fait, personne ne sait où va se trouver cette autoroute. Plusieurs tracés ont été envisagés. Beaucoup de communes acceptent l'idée mais ne la souhaitent pas sur leur territoire.

M. Philip Panchaud communique que le Bureau communal sera fermé du 24 décembre 2009 jusqu'au 4 janvier 2010. Il invite les conseillers à prendre un carton de bouteilles en quittant les lieux et adresse à tous le discours suivant :

Comme il est coutume en fin d'année, qu'il me soit permis de vous adresser ces quelques mots.

La crise bancaire de 2008 fit place en 2009 à une crise financière. Heureusement, la Suisse a beaucoup moins ressenti l'onde de choc que de nombreux autres pays, fussent ils européen ou d'autre continents. Et si outre Sarine la Suisse a connu une année économique plus difficile que la Romandie, le canton de Vaud est l'un des moins touchés.

Que de changements et de péripéties au cours de l'année écoulée : Pour sortir de la liste « grise » de l'OCDE, la Suisse a dû négocier de nouveaux accords fiscaux avec de nombreux pays et de facto enterrer le secret bancaire. Ce sacro-saint secret bancaire que certains, il y a quelques années en arrière, voulaient voir ancré dans notre constitution.

De peur de voir une de nos grande banques, déjà soutenue à coups de milliards par la Confédération, être mise en danger à nouveau, cette fois par une puissance étrangère, notre gouvernement a dû courber l'échine, se plier aux volontés de ces derniers et accepter de dévoiler les avoirs de clients.

Deux compatriotes sont toujours et encore retenus en Libye. Gérer cette crise n'est pas aisé pour notre gouvernement habitué à fonctionner dans les limites étroites d'un état de droit avec ses lois et ses règlements, et, surtout, où, l'on met un point d'honneur à respecter les engagements pris.

Il y a eu également l'affaire Polanski ; arrêté à son arrivée à Kloten par le département de la justice alors qu'il fut invité par celui de la culture à recevoir un prix pour sa contribution au 7^{ème} art.

La Suisse a fait piètre figure cette année et notre gouvernement aura fort à faire pour expliquer le résultat des urnes du 29 novembre dernier à ceux qui ne veulent entendre.

Le peuple souverain a probablement voté avec ses tripes et les agissements de notre ami Kadhafi y sont certainement pour quelque chose...

Nos deux compatriotes passeront, eux, les fêtes en Libye alors que Roman Polanski, assigné à résidence, fêtera Noël en famille dans son chalet de Gstaad ...

Si la Suisse est actuellement montrée du doigt, elle reste encore et toujours un pays accueillant où il fait bon vivre.

Quoi de neuf sur le plan cantonal ?

Réforme de l'organisation policière : l'initiative « D'Artagnan » n'ayant pas abouti, les communes vaudoises devront se prononcer d'ici au 31 mars prochain pour leur adhésion à l'une des trois possibilités suivantes :

- Une police municipale*
- Une association de police intercommunale*
- Un contrat de prestation avec la Gendarmerie*

Echandens est depuis janvier de cette année avec Sécurité Région Morges.

Pour permettre aux Communes de faire face à ces nouvelles charges, il y aura une bascule de 2 points d'impôt du canton sur les communes.

Il est à remarquer que le Canton a été prompt à proposer cette bascule fiscale en utilisant le « qui commande, paie ».

Il n'est, malheureusement, pas disposé à faire de même avec la facture sociale. Ici c'est bien le Canton qui commande, mais il n'est pas réceptif au même adage... Probablement se rend-il compte que ces charges n'iront pas en s'amenuisant – bien au contraire – et il ne veut pas être seul à en supporter les constantes augmentations.

La réforme de la péréquation intercommunale est en cours. En l'état actuel des choses il ne devrait pas y avoir grand changement pour Echandens : Les calculs prévisionnels montrent un très léger avantage en notre faveur.

L'ARCAM a vu le jour au début de l'été. Des professionnels de la promotion économique, touristique et d'aménagement du territoire y sont employés. Le canton voulait une association faîtière avant de pouvoir allouer des subventions. C'est chose faite et les premières aides furent perçues. Les projets SDRM, aujourd'hui « Région-Morges » progressent, bien que lentement.

L'accueil de jour de la petite enfance ainsi que l'introduction de la journée scolaire continue vont avoir un coût assez difficile à chiffrer à ce jour. De même l'augmentation de la population prévue sur Echandens ainsi que dans les communes de Denges, Lonay et Préverenges nous obligera à augmenter la capacité des infrastructures scolaires. Cela également aura un coût. Il faut donc s'attendre à ce que les frais liés aux écoles et au parascolaire augmentent.

Si les années précédentes les comptes communaux furent équilibrés, les exercices à venir risquent de devenir nettement plus difficile. Heureusement, nos finances sont saines. Nous sommes donc en bonne posture pour affronter les tâches et les défis futurs.

Grâce au bon travail de mes collègues municipaux, de l'assiduité des équipes de voirie et de conciergerie ainsi que du personnel administratif nous avons espoir de pouvoir contenir les prévisions budgétaires que vous venez de voter dans les limites acceptées.

En effet, les bâtiments communaux sont en bon état, ou, pour le Château, en voie de l'être, les infrastructures routières, les canalisations et l'éclairage public de même. Les domaines, forêts, places de sports ainsi que les places publiques sont bien entretenus et attrayants. Les routes sont en bon état.

Je tiens ici à exprimer mes remerciements ainsi que ceux de mes collègues de la Municipalité à tous ceux qui ont œuvré et participé au concours d'architecture pour notre future pace villageoise. Cette étape était nécessaire à une nouvelle vision de cet espace.

Merci également à Mademoiselle Natacha Chevalley, qui à la fin de son apprentissage a continué à renforcer l'équipe du bureau pendant quelques mois.

Merci aussi à notre agent de Police, Monsieur Yvan Steinmann, qui a réussi le difficile équilibre de faire régner l'ordre et la discipline sur les place de parcs sans se faire honnir.

Si Echandens fonctionne bien, c'est également grâce à la bonne entente qui règne parmi les employés de la commune, au sérieux de leur travail ainsi qu'à leur bonne humeur. Qu'ils soient ici remerciés.

Enfin, merci à vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de la confiance que vous accordez à la Municipalité.

Quant à vous chers collègues, si on a bien travaillé et on a bien ri ensemble, vous ne ménagez ni le temps passé pour le bien commun ni vos efforts. Je vous remercie de votre perpétuel soutien et de votre bonne humeur. Ils me sont précieux.

En ce dernier Conseil de l'année, mes collègues municipaux se joignent à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles un Noël blanc, de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2010.

12. Paiement des indemnités

Mme Martine Comte procède au paiement des indemnités.

M. Philippe Diserens, président, adresse à son tour ses vœux de fin d'année en remerciant le Bureau et en souhaitant que le sain climat qui règne au Conseil perdure et que les débats continuent à se dérouler en bonne intelligence, dans une ambiance constructive.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin

